

**-E JOURNAL DES ADHÉRENTS DE L'UNION TERRITORIALE
DES RETRAITÉS CFDT DE L'ALLIER
N°3 Janvier 2023**



EDITO

Bonjour à toutes et tous,

SOMMAIRE
Edito
Lien avec l'adhérent
Echos de nos ULR
ULR de VICHY ULR de MOULINS ULR de MONTLUÇON
Gestion des adhérents/Trésorerie
Actions syndicales
100% santé...
Commissions
CDCA CCAS COMMISSION TOURISME LOISIRS Les moyens d'information
Georges COSTECALDE

Déjà une nouvelle année écoulee avec tout son lot de catastrophes, guerre en Ukraine, dérèglement climatique

Le Plan de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) vient d'être voté à l'assemblée avec le 49.3 sans aucun débat, si des mesures relatives à la santé sont positives, comme la généralisation des consultations de prévention pour les 60-65 ans ou la limitation du recours à la mise à disposition temporaire de personnel de santé, d'autres nous laissent dubitatifs. Par exemple, la lutte contre les déserts médicaux se cantonne à la médecine générale. Or, dans de nombreux territoires, il est souvent difficile de trouver des spécialistes.

Sur l'accompagnement de la perte d'autonomie, nous nous attendions à un PLFSS peu ambitieux, nous sommes servis ! C'est une suite de mesurées qui devraient se mettre en place d'ici plusieurs années. Ainsi, le financement des services proposant des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap sera échelonné sur sept ans !

Les personnes éligibles à l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) se verront proposer jusqu'à deux heures de soutien qui seront dédiées à l'accompagnement et au lien social. Une bonne chose en soi mais une entrée en vigueur de la réforme prévue au 1er janvier 2024 et surtout une mise en place qui s'étale jusqu'au 31 décembre 2028 ! Le PLFSS ne précise pas non plus avec quel personnel ce dispositif sera mis en place. Quand on connaît la difficulté de recrutement dans l'aide à domicile !

Le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé 3 000 postes d'aide soignantes et infirmières dans les Ehpad en 2023, cela représente moins d'un demi-poste par Ehpad, la route va être longue pour arriver aux 50 000 postes annoncés d'ici 2027 dans le PLFSS !

Ce PLFSS se résume à beaucoup de promesses pour les prochaines années et peu de réalisations en 2023. À quand une vraie prise en considération du vieillissement et de l'accompagnement des personnes âgées vers une plus grande autonomie ?

Malgré toutes ces nouvelles, au nom de l'UTR03 je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2023 pour vous et vos proches et au plaisir de se rencontrer.

Amitiés syndicalistes

Gérard FAYARD
Secrétaire de l'UTR 03

Composition du Conseil Syndical élu à L'assemblée des adhérents le 6 octobre

Union locale VICHY : Michel FONTAINE ; Agnès LAURENT

Union locale MOULINS : Bernard ROUAULT ; Jean-Noël BLANC

Union de MONTLUCON : Michel BUVAT ; Jacques CHEMINOT ; Georges COSTECALDE ; Gérard FAYARD ; Michel HUREAU ; Nicole METENIER ; Pascal PERONY ; Solange PUJOS ; Martine RAMAZZOTTI ; Jean-Marie VERGNAUD ; Christian VLERICK.

Lien avec l'adhérent

N'hésitez pas à nous contacter

FAYARD Gérard : 06 21 47 12 81 - VERGNAUD Jean-Marie : 06 83 29 98 01 - HUREAU Michel : 06 78 11 09 72

FONTAINE Michel 06 23 42 02 51 - ROUAULT Bernard : 06 88 01 20 87.- RAMAZZOTTI Martine 06 77 95 78 76

LAURENT Agnès 06 41 94 56 79.

Fin novembre un courrier a été adressé à tous les adhérents sans mail les invitant à se rapprocher des militants et militantes pour tout besoin de service (CAF, Impôts...)

ECHOS DE NOS UNION LOCALE RETRAITES

UL VICHY

Le 06 octobre 2022 l'ULR de Vichy a organisé l'AG de l'UTR 03 à la salle de la mutualité : 40 personnes étaient présentes à cette AG où les échanges furent nombreux dans une très bonne ambiance.

Débats sur les retraites, le grand âge....Historique sur Vichy fait par notre camarade Guy GOZARD suivi d'un film sur le viaduc des Fades élaboré par nos camarades Jean-Marie et Jean-Paul moments très appréciés. L'ULR de VICHY invitera le **26 janvier** ses adhérents à une galette, nous vous comptons nombreuses et nombreux à ce moment convivial.

A bientôt.

Pour l'ULR Vichy Agnès LAURENT/Michel FONTAINE



UL MOULINS

Le groupe de Moulins se réunit environ 4 à 5 fois par an. Nous sommes 7 à 9 adhérent(e)s et espérons être rejoints par de nouveaux adhérents. Nous échangeons sur les points d'actualités nationales et locales, échanges riches en réflexion. Nous ne pouvons que regretter que le gouvernement ne réponde pas favorablement aux propositions de la CFDT sur les problématiques de notre société, entre autres la loi grand âge, la fin de vie, la prise en compte des difficultés que rencontrent les basses retraites. Les choix économiques du gouvernement nous surprennent, pas de moyens pour les EHPAD et les aides à domicile, reste à charge trop élevé, augmentation des factures énergétiques, alors que le président français fait des allers-retours au Qatar pour la coupe du monde. Notre prochaine rencontre aura lieu le **mardi 24 janvier 2023 à 14h15**, au cours de laquelle nous dégusterons la galette. Nous profiterons de la nouvelle salle de réunion qui se trouve au rez-de chaussée du bâtiment. Tous les adhérents du secteur de Moulins sont les bienvenus.

Bernard ROUAULT



UL MONTLUÇON

La dernière réunion ULR s'est tenue le 16 novembre et a réuni 18 participants. Les échanges ont essentiellement porté sur la santé, le pouvoir d'achat, la dépendance les retraites et les fermetures des écoles. Les participants ont déploré l'absence de lisibilité de la CFDT sur la situation de l'hôpital et le projet de fermeture des écoles Anatole France et Pauline Kergomard. Sur le plan santé la situation est jugée préoccupante tant à l'hôpital qu'en médecine de ville. La ville de Montluçon paraît de moins en moins attractive : difficulté de faire venir de nouveaux médecins, des remplaçants à l'éducation nationale...

Par ailleurs, il est à noter que les syndicats ne sont pas conviés au Conseil National de la Refondation de la Santé. Le dossier retraite étant toujours en concertation les échanges ont été brefs. Le pouvoir d'achat reste la préoccupation majeure. Le contexte géopolitique et climatique a également été abordé.

Rendez-vous à la prochaine réunion le **25 janvier 2023**.

Martine RAMAZZOTI



GESTION DES ADHERENTS/TRESORERIE

L'exercice 2022 se termine. La clôture devra être réalisée entre le 11 et 26 janvier 2023.

La collecte des cotisations sera légèrement inférieure à celle de 2021 en raison de la baisse du nombre d'adhérents. 95 Adhérents(es) participent à la vie syndicale de l'union Territoriale de l'allier (UTR03) ; Que chaque adhérent en soit remercié.

Le maintien de l'effectif est lié aux transferts des adhérents salariés futurs retraités vers l'UTR03.

Par la souscription à la mutuelle MGEN Solutions **partenaire CFDT RETRAITES**, nous avons enregistré 2 adhésions à l'UTR03. Voici un moyen de développement de la CFDT.

La rentrée des cotisations est la principale ressource de L'UTR03 à 95% ;

La mutuelle MACIF **partenaire CFDT** a indemnisé sa présence à l'assemblée générale du 6 octobre à VICHY.

Ce sont autant de moyens pour que la CFDT mette en oeuvre toute l'action syndicale nécessaire pour soutenir et améliorer la situation des retraités.

Nous allons conclure l'exercice comptable 2022 en déficit maîtrisé en raison

°Des dépenses engendrées pour réaliser l'assemblée générale à Vichy.

°De la décision du conseil syndical pour financer par la trésorerie la facture transport de la sortie culturelle à THIERS.

Les cotisations des retraités sont définies par la charte confédérale. Elles sont fixées à 0,50 % du total de nos pensions nettes avant impôt.

Le Conseil National Confédéral a adopté un ajustement des cotisations pour l'exercice 2023

Le taux adopté de la cotisation retraitée est de +2,55 % ; Le conseil syndical a décidé d'appliquer dès février cet ajustement et mettra à jour le prélèvement mensuel pour les adhérent(e)(s) PAC.

Nous invitons les adhérents qui règlent leur cotisation par chèque à inclure cet ajustement dans le montant de leur chèque.

ACTIONS SYNDICALES

LE 100% SANTE

Une mesure juste, le 100 % Santé devient injuste pour les plus modestes

Lors de la précédente mandature a été instauré le 100 % Santé pour des soins très peu pris en charge par l'assurance maladie obligatoire. En décidant de laisser cette nouvelle charge aux mutuelles, les plus modestes sont pénalisés.

Tous les assurés sociaux sont confrontés à un reste à charge trop élevé pour trois soins : les prothèses dentaires, les appareils auditifs et les lunettes. Les trois sont très peu remboursés par l'assurance maladie. Quelle est la catégorie la plus concernée par ces soins de santé ? Les retraités !

Depuis des années, nous dénonçons cette situation : une faible prise en charge par l'assurance maladie obligatoire entraîne un transfert des remboursements vers l'assurance maladie complémentaire (la mutuelle).

Le gouvernement a décidé le 100 % Santé sans augmenter les remboursements de l'assurance maladie obligatoire (financée par la CSG) pour les prothèses. Ainsi le 100 % Santé s'avère à charge de nos complémentaires santé (ou mutuelles). Le succès pour les prothèses dentaires et les appareils auditifs entraîne une forte hausse de ces soins et plombe leurs comptes.

Beaucoup de retraités voient leurs cotisations forfaitaires augmenter. Le 100 % Santé, une bonne mesure, devient une mesure inégalitaire, puisque plus la retraite est modeste, plus la hausse d'une cotisation forfaitaire coûte chère par rapport à la retraite. C'est injuste.

COTISATION FORFAITAIRE OU PROPORTIONNELLE

L'assurance maladie obligatoire est financée par une cotisation proportionnelle, la CSG. Chacun paye la même proportion de ses ressources. Face à la concurrence des sociétés d'assurance, les mutuelles ne peuvent plus pratiquer la solidarité intergénérationnelle. Elles proposent presque toutes des cotisations forfaitaires en euros. Ainsi, une cotisation de 100 euros représente pour une retraite nette de 1 400 euros environ 7 % de la retraite. La même cotisation de 100 euros représente 3,5 % d'une retraite de 2 800 euros. Chaque transfert de charges de l'assurance maladie obligatoire vers la complémentaire santé entraîne une hausse de la cotisation forfaitaire. C'est injuste.

LES REMBOURSEMENTS PAR MGEN SOLUTIONS AUGMENTENT FORTEMENT AVEC LE 100 % SANTÉ

Le succès du 100 % Santé est aussi constaté parmi les adhérents inscrits à MGEN Solutions. La suite est connue : fort déficit en 2022. Les tarifs 2023 doivent augmenter pour équilibrer les comptes. C'est regrettable, mais c'est inévitable, et vous connaissez à présent le nom du responsable : le 100 % Santé à la charge des cotisants des mutuelles !

ORGANISER SA FIN DE VIE

La CFDT Retraités salue l'avancée de la réflexion du Comité consultatif national d'éthique sur la fin de vie. Elle s'inscrita dans les débats citoyens sur ces questions délicates et complexes.

Le bureau de la CFDT retraités, réuni à Valence le 13 septembre 2022, a pris connaissance de l'avis sur la fin de vie, rendu public par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE).

« *Il existe une voie pour une application éthique de l'aide active à mourir.* » Cette conclusion marque une rupture avec les précédents avis du comité toujours opposé à toute aide active à mourir. Deux voies sont étudiées dans ce rapport : l'euthanasie (lors de laquelle le médecin pratique l'acte légal), l'assistance au suicide (qui donne à une personne les moyens de se suicider elle-même).

Le comité d'éthique ouvre la voie à une assistance au suicide, pour des malades dont le pronostic est engagé à « *moyen terme* », et non à court terme, comme le prévoit la loi actuelle pour la sédation profonde et continue. Car ces personnes condamnées à moyen terme « *ne rencontrent alors pas de solution à leur détresse dans le champ des dispositions législatives.* »

Le CCNE tient toutefois à poser des repères éthiques. La demande d'aide active à mourir devrait être exprimée « *par une personne disposant d'une autonomie de décision au moment de la demande, de façon libre, éclairée et réitérée, analysée dans le cadre d'une procédure collégiale* »

Droit de mourir dans la dignité et être acteur de sa fin de vie

Le bureau de la CFDT Retraités rappelle l'affirmation par la CFDT du droit de toute personne à mourir dans la dignité et d'être acteur de sa fin de vie. Il insiste sur le respect de la volonté des personnes, notamment quand elle est exprimée dans des directives anticipées. Il demande aussi à nouveau en particulier le développement des soins palliatifs souvent encore inaccessibles alors même que la loi actuelle prévoyait leur généralisation.

Enfin le CCNE souligne « *la nécessité, avant l'engagement de toute nouvelle réforme législative, d'un débat national* », et « *privilégie le débat public à un référendum* » en raison de « *l'extrême complexité du sujet* ».

La CFDT Retraités salue l'avancée de la réflexion. Elle s'inscrita dans les débats citoyens sur ces questions délicates et complexes.

CSG, TAXE D'HABITATION ET CONTRIBUTION AUDIO VISUELLE

Les taux de CSG des retraités ne bougeront pas en 2023 en raison des augmentations des retraites de 2022. En effet, le barème des taux CSG 2023 sera calculé sur la base des revenus perçus en 2021 et déclarés en 2022 (voir [Exonération de la CSG en 2023 pour les retraités](#)).

La taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2023. Cette année seuls les 20 % des foyers fiscaux les plus aisés verront leur taxe réduite de 65 %. Attention : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue et ne fait l'objet d'aucune réduction.

La contribution sur l'audiovisuelle, d'un montant de 138 euros en 2021, est supprimée à compter de cette année 2022.

AUGMENTATION DES PENSIONS DE RETRAITES

Cette année 2022 aura vu nos pensions augmenter de 1.1% au mois de janvier et 4% en juillet rappel en septembre. (Pour les retraités fonction publique possibilité de vérifier l'augmentation avec le lien ci-après : <https://ensap.gouv.fr/>

Les retraités percevant l'AGIRC/ARCCO ont également eu une augmentation de 5.12% en octobre.

Une revalorisation de 0.8% est prévue en janvier 2023.

L'augmentation des retraites pour janvier 2023, sera donc égale à la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour les mois de novembre 2021 à octobre 2022 par rapport à celle des douze mois précédents, moins 4 points.

LES COMMISSIONS

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Au cours du semestre, 2 réunions plénières ont eu lieu plus une réunion de travail.

Réunion plénière du 22 juin 2022 :

- Présentation du rapport d'activité 2021 ;
- Présentation de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ;
- Présentation par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) de la plate-forme "Bulle R " destiné aux Aidants de personne en situation de handicap ;
- Présentation de l'Habitat inclusif (aide à la vie partagée) : différents lieux existent déjà et plusieurs sont en projet ;

Un appel à candidature a eu lieu afin de désigner des représentants du CDCA pour siéger dans les CVS (Conseil de la Vie Sociale) dans les établissements qui y sont favorables. Josiane et moi iront dans différents EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) de l'Allier.

Le 28 novembre 2022 : Une journée d'échange et de travail a eu lieu, pour la 1^{ère} fois la totalité des membres du CDCA était conviée pour échanger sur le schéma unique des solidarités. Même si un nombre restreint a répondu à cette journée, elle a été très riche et demande à être renouvelée.

Réunion plénière du 30 novembre :

- Présentation finale du schéma unique des solidarités 2023/2027 et vote à l'unanimité de ce projet. (*il concerne la protection de l'enfance, la petite enfance, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et l'insertion*) ;
- Présentation d'un projet sur l'école inclusive ;

Election du nouveau Vice-Président du CDCA pour Personnes Âgées, Mr FARSAT de l'UDAF ayant démissionné pour raison de santé. Mr ERAUD a été élu à l'unanimité.

En conclusion, nous constatons Josiane et moi qu'au cours de cette année un travail important a été réalisé au sein du CDCA de l'Allier.

Nicole METENIER.

CCAS

Un petit résumé de l'année 2022 au CCAS de VENDAT;

Pour l'exercice 2022 au CCAS de Vendat, j'ai exercé mon mandat à traiter des dossiers courants au fil de l'année :

- ° Examen des dossiers transmis par l'UDAF, principalement des demandes à caractères financiers.
- ° Organisation des festivités de fin d'année.

Par contre pour l'année 2023, je vais tenter de sortir de la routine en proposant d'aborder la situation des plus jeunes, notamment les étudiants. Recenser ceux qui ont des problèmes pour mener à bien leurs études (logement, manque de moyens financiers ...) et examiner les aides possibles à leur apporter.

Bon Noël à tous dans l'Allier.

Très amicalement.

Si un de nos représentants l'a déjà fait je suis "preneuse" de son expérience.

Anne-Marie LEGUILLON.

COMMISSION TOURISME LOISIRS

La CFDT Retraités a noué un partenariat avec Miléade pour offrir aux adhérents un service supplémentaire en apportant un large éventail de vacances toute l'année à tarifs préférentiels. Pour cela un code partenaire **réservé aux adhérents** vous est communiqué.

Pour éviter un trop grand nombre de courriers pour les mises à jour des offres, Miléade vous invite à utiliser le lien URL de notre espace dédié partenaire : <https://partenaires.mileade.com/ucr-cfdt/>

Renseignements et réservations avec votre code avantage partenaire : **UCRCFDTNP** Tél : 04 87 75 00 50

Des idées de parts et autres ont été lancées au cours de ce dernier trimestre 2022 concernant des sorties culturelles pour 2023 voire pour 2024 mais elles restent à être "peaufinées".

Pour 2023 prévision d'une visite à Moulins au musée du costume de scène et/ou la Maison Mantain et/ou le musée Anne-de-Beaujeu... Pour 2024 prévision de la visite du sénat dans notre capitale...

N'hésitez pas à donner des idées pour en discuter ensemble.

Solange PUJOS

Les moyens d'information à la disposition des adhérents(es)

L'Union Confédérale des Retraités (UCR) est composée de 95 Unions Territoriales de Retraités (UTR) ; L'UCR a ouvert pour chaque UTR un site d'informations syndicales locales. Ces sites sont accessibles au public et bien sûr aux Adhérents CFDT de toutes localités et tous âges.

Comment accéder à ces 95 sites ?

Sur la page Google dans l'onglet écrire **cfdt retraites.fr** puis **Valider** pour arriver sur la page de l'UCR

En haut et à droite de cette page une petite fenêtre **NOS SITES LOCAUX**

Un clic et vous affichez les 95 sites locaux, vous avez le choix

Et pour notre syndicat un clic sur **CFDT RETRAITES ALLIER** et vous avez les informations locales.

Avec de l'expérience donnez-nous votre avis sur le contenu de ce site.

LES MAÇONS DE LA CREUSE

Les Hirondelles blanches

On les surnomma les hirondelles blanches parce qu'à l'image des oiseaux migrateurs ils quittaient leur pays en Mars pour revenir en novembre quand les grues elles aussi migraient.

Ils quittaient leur village du Limousin ou de la Creuse (ex Marche), la vie y étant difficile : la terre ingrate, les propriétés peu étendues. Le pécule amassé était bien venu à leur retour.

Ils portaient des blouses blanches car ces paysans devenaient maçons dans les grandes villes. Il est vrai que le pays se prêtait à l'exaltation de la

Tels les amas de rochers propres aux fées, pieds de Gargantua, roches Tels les nombreux « ossaria », urnes déposées les cendres des morts et Telle la folie créatrice de ce tailleur multiplia les statues dans son village Et depuis bien longtemps ils ont les cathédrales jusqu'à celle digue, dans nos châteaux de Vaux le le Palais de l'industrie et n'oublions Anne .

C'est au XIX que cette migration a industrielle et le remodelage de nos

Ainsi se dirigeaient-ils vers Nantes, Lyon, Bordeaux et bien sûr Paris et ce à pied et en train en 1870.

Lyon c'était cinq jours de marche, Paris dix jours ; des auberges mal famées, des chaussures trop neuves. De plus ces « mangeurs de châtaignes » étaient souvent vilipendés dans les villages traversés.

L'entrepreneur qui les embauchait à Paris était le plus souvent creusois. Il les logeait jusqu'à 40 dans des garnis infâmes, assurait leurs repas et ainsi les tenait sous sa coupe.

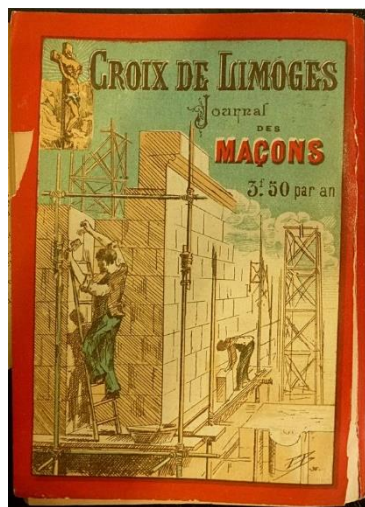
Les conditions de travail étaient rudes : il fallait gagner à pied le chantier et travailler entre 10 et 13 heures par jour. Les accidents du travail étaient nombreux. La promotion sociale restait cependant possible : pour se faire beaucoup apprirent à lire et à écrire bien avant les lois scolaires de 1880 et devinrent entrepreneurs.

Cependant les dures conditions de vie et de travail en poussèrent un grand nombre à s'intéresser aux doctrines socialistes et aux luttes ouvrières.

Les maçons creusois en 1833 rejoignirent à Lyon les canuts révoltés, les révolutionnaires de 1848 et les communards de 1871. Les idées nouvelles se propagèrent aussi en Creuse qui fut un des rares départements ruraux de France à voter à gauche et un de ceux où la déchristianisation fut la plus rapide.

Certains se marièrent et ne retournèrent pas au pays. Le chemin de fer permit aussi de faire venir les femmes sur place. En 1945 la Creuse avait perdu la moitié de sa population !

A lire absolument de Martin Nadaud « Léonard mémoires d'un maçon creusois »



Pierre :

légendes : pierre au mariage, pierre aux jaumâtres...

funéraires taillées dans le granit où étaient datant des gallo-romains.

de pierre du XIX, François Michaud, qui de Masgot !

imprimé leurs marques de bâtisseurs dans d'Uppsala en Suède, à La Rochelle avec sa Vicomte à Versailles, à Paris avec L'Odéon, pas les bâtiments de la Charité à Lavault Ste

pris de l'ampleur avec la révolution grandes villes :